



## DÉLIBÉRATION N°2026-61

Séance du mardi 30 juin 2026

**LE 30 JUIN 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 24 JUIN 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.**

### **Nombre de Conseillers**

En Exercice	19
Présents	13
Votants	19

**Présents** : M. Gilles CUSIN, Mme Caroline LEEMANS, M. Dominique BARIL, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, Mme Aurore CLEMENT, Mme Jessica LAUVERGEON, Mme Chrystelle FAURE, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Eloise BURR.

### **Pouvoirs** :

M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU avait donné pouvoir à Mme Eloise BURR  
Mme Zahia BOUKTAB avait donné pouvoir à M. Philippe GIRAUD-CHATILLON  
M. Laurent VIAL avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN  
Mme Sylvie MEURIOT avait donné pouvoir à Mme Chrystelle FAURE  
M. Nicolas ANTHÉRIEU avait donné pouvoir à M. Dominique BARIL  
M. Mickaël CHAPELLE GARCIA avait donné pouvoir à M. Philip VALANDRO

### **Absent** :

**Secrétaire de séance** : M. Philip VALANDRO

### **OBJET** : CONVENTION D'ARCHIVAGE POUR LES DOCUMENTS POSTÉRIEURS À 1982 AVEC LE CDG - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle que la Mission Archives du CDG 34 est déjà intervenue afin de traiter les archives communales antérieures à 1983.

Il y a lieu de traiter les archives produites dans l'intervalle.

À cet effet, la municipalité a sollicité à nouveau les services de la Mission Archives en vue d'établir un diagnostic d'intervention pour le classement des archives de la Commune selon les normes en vigueur.

Le montant total de cette mission d'archivage s'élève à 5 250 €. La durée de l'intervention est estimée à 15 jours.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'APPROUVER** la convention d'archivage pour les documents postérieurs à 1982 à passer avec le CDG34,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les autres pièces se rapportant à cette affaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**ADOpte** à l'unanimité cette délibération par :

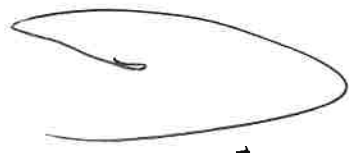
POUR : 19 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

**Philip VALANDRO**  
Secrétaire de séance



**Gilles CUSIN**  
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 03/07/2026

et de sa publication le 03/07/2026

et/ou de sa notification le \_\_\_\_\_